

Circonscriptions électorales

C'est dans ce but que la commission Abbott a été constituée. On lui donna pour mandat de rechercher des formules nouvelles permettant d'augmenter l'efficacité des députés, et elle s'est occupée du personnel et des installations à la disposition des députés. Elle n'avait rien à voir avec le bill à l'étude.

M. Andre: Mais le sujet traité par la commission Abbott était au moins aussi important que l'objet de ce bill.

M. Reid: Le bill a pour objet de prévoir une méthode de répartition de sièges parlementaires entre les provinces et les régions du Canada. Permettez-moi de dire tout d'abord qu'aucune méthode ne pourra satisfaire tout le monde. Il s'agit là d'une réalité brutale de la géographie canadienne et, partant, du remaniement de la carte électorale.

M. Woolliams: Me permettriez-vous une question?

M. Reid: Bien sûr.

M. Woolliams: Le député affirme que la commission Abbott n'avait rien à voir avec l'augmentation du nombre de députés. Faut-il en conclure que lorsque la commission Abbott a affirmé qu'il nous fallait plus de personnel et plus de locaux...

M. l'Orateur adjoint: Le député pose-t-il une question?

M. Reid: Oui.

Une voix: C'est simplement qu'il lui faut un peu plus de temps qu'aux autres.

M. Woolliams: Je crois que ma question est valable et, ajouterai-je en toute déférence, très importante. Si la commission Abbott a présenté une recommandation demandant de fournir aux députés plus de personnel et plus de services, cela ne coûterait-il pas beaucoup plus d'argent aux contribuables, surtout quand on songe à accroître le nombre de députés?

M. Reid: La réponse à cette question est évidemment que tout accroissement du personnel des députés entraînerait une hausse de frais pour les contribuables. Pour ce qui est de la formule de fusion, personne ne prétend, le gouvernement moins que les autres, que toutes les régions, toutes les provinces et toutes les circonscriptions en seront satisfaites. C'est une chose évidemment impossible.

Nous sommes aux prises avec bien des problèmes. Certaines provinces canadiennes ont historiquement droit à un minimum de sièges, et nous avons une loi qui interdit d'en réduire le nombre. Nous ne pouvons pas transférer assez de sièges d'une province à une autre. Cette obligation au sujet de la représentation minimale signifie que si nous maintenons la formule actuelle, les écarts qui existent dans la représentation des différentes provinces et des différentes régions s'accroîtraient exagérément. Il suffit pour s'en rendre compte de voir comment le système actuel a procédé relativement à la redistribution. Il était si mauvais que les députés ont décidé à l'unanimité de mettre fin à l'activité de la commission de délimitation des circonscriptions électorales parce qu'elle ne donnait tout simplement pas satisfaction.

Avec la méthode de l'amalgame on essaie de faire entrer en ligne de compte la réalité des minimums historiques. On tente de traiter des réalités des provinces très importantes et aussi du fait que certaines provinces ne sont pas petites ou importantes, mais qu'elles se situent quelque part au milieu et qu'elles grandissent. Parce que nous avons ces minimums, des forces particulières de croissance

[M. Reid.]

démographique et une géographie typiquement canadienne, nous devons trouver une formule qui traiterait tout le monde de façon raisonnablement juste, mais qui ne pourrait traiter personne aussi justement qu'on le voudrait en termes de population fondée sur la représentation démographique.

Nous avouons volontiers qu'il ne s'agit pas d'une méthode fondée sur la représentation selon la population, mais c'est cependant un pas dans cette direction. On y accepte le principe de l'existence des minimums ainsi que le principe de notre histoire.

M. Andre: Et le principe que l'Alberta vote pour les progressistes conservateurs.

M. Reid: Nous devons étudier la méthode de l'amalgame en ce qui concerne le Canada tout entier et non pas en ce qui concerne ma province ou ma circonscription. Est-ce qu'on y prévoit la répartition raisonnable des sièges à travers le Canada? Est-ce qu'on y prévoit une répartition équitable des sièges fondée sur l'importance de la circonscription et y prévoit-on encore une représentation raisonnable pour tous les Canadiens à la Chambre des communes?

● (2130)

C'est sur cela qu'on doit juger la décision prise par le comité parlementaire quand il a étudié les propositions. Il avait devant lui la proposition du député de Dauphin (M. Ritchie). Des six propositions qu'il avait devant lui, le comité en a préféré deux, soit celle du député de Dauphin et la méthode de l'amalgame. On ne sait pas au juste quelle méthode le comité aurait préférée mais, du point de vue du gouvernement, la proposition adoptée par le comité aurait été acceptable. Il y a eu les élections et après consultation et négociation avec les députés de l'autre côté et leurs chefs, le gouvernement en a conclu que la méthode de l'amalgame était acceptable. Le gouvernement n'essaie pas du tout d'imposer à la Chambre des communes un système qui lui répugne. Le système est proposé tout simplement parce qu'il s'agit d'une des meilleures propositions que nous avons devant nous à l'époque.

Depuis les dernières élections, nous n'avons pas entendu de propositions fondamentalement différentes de celles dont avait discuté le comité, et que le gouvernement avait élaborées au profit de la Chambre des communes. En fait, il n'y en a eu qu'une, celle du député de Dauphin. Il mérite d'être félicité d'avoir fait ce travail et l'effort de proposer un système de remplacement.

Il est maintenant neuf heures trente, monsieur l'Orateur. Je voudrais rappeler aux députés que le temps de la Chambre des communes est compté. On a laissé entendre que l'adoption du bill sur le pétrole prendrait longtemps et qu'il faudrait aussi longtemps pour que les remaniements fiscaux concernant les industries de ressources soient adoptés par la Chambre. Ces deux bills demeurent prioritaires et devraient être adoptés d'ici le 31 décembre. C'est certainement le cas pour le bill sur le pétrole. Je rappellerai aux députés que si nous n'adoptons pas le bill dont nous discutons d'ici le 31 décembre, nous n'aurons d'autre choix que de réinstaurer les anciennes commissions de délimitation des circonscriptions électorales. Nous en reviendrons donc à l'ancienne répartition des sièges dans les provinces.